



# Comptes 2017

*Présentés à la Commission bourgeoise le 15.05.2018  
Approuvés par le Conseil communal le 12.06.2018*

Bourgeoises, Bourgeois de Bagnes,

L'article 30 de l'Ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes et bourgeoises du 16 juin 2004 prévoit que le compte annuel des communes municipales et des bourgeoises contient *le message introductif, y compris l'analyse du résultat et des indicateurs financiers*.

Les comptes de fonctionnement de la Bourgeoisie pour 2017, tels que présentés à la Commission bourgeoise, clôturent sur un excédent de revenus de CHF 266'259.34, proche du budget qui prévoyait un excédent de revenus de CHF 284'600.00. Les effets de la Convention Commune & Bourgeoisie y sont appliqués de manière cohérente avec l'exercice précédent.

Au niveau des faits marquants de l'exercice 2017, il faut relever que programme forestier initialement prévu a dû être revu à cause de la trop grande proximité avec les foyers de bostryches. Sur un important chantier forestier de l'exercice (> 1'000 m<sup>3</sup> de bois travaillés), le débordage et une sous-traitance partielle conjuguées à des plantations énormes dans un terrain escarpé a péjoré le résultat global du service forestier. De plus amples détails sont donnés ci-après.

Par dicastère, les éléments essentiels sont les suivants :

**029 - Administration générale** : comme en 2016, l'équivalent plein temps facturé par la Commune de Bagnes en accord avec la convention, impacte ce service à concurrence de CHF 50'000, le solde étant dans le service forestier. Cette répartition est conforme à la réalité.

**810 - Service forestier** : comme mentionné ci-dessus, le chantier forestier de la forêt du Bya a présenté des quantités de bois de quelque 131 m<sup>3</sup>/ha alors que les moyennes ordinaires sont entre 70 et 80 m<sup>3</sup>/ha. Compte tenu des 1'115 m<sup>3</sup> travaillés et que les sous-traitants (hélico ou câblage notamment) sont rémunérés au m<sup>3</sup>, l'incidence est majeure sur les comptes du service forestier qui, pour la première fois depuis plus d'une décennie, présentent un léger excédent de charges avant amortissements de CHF 3'525.94. A noter cependant que les frais d'entretien des véhicules comprennent le remplacement d'un utilitaire accidenté pour CHF 22'500 pour lequel l'assurance a indemnisé à concurrence de CHF 15'140.

**942 - Immeubles (patrimoine financier)** : les frais d'entretien du restaurant de la Chaux se sont montés à CHF 18'121.65, comprenant notamment les soldes de factures liés au dégât d'eau de mai 2014. Ce sinistre a enfin été soldé par les compagnies d'assurances concernées et un montant final de CHF 37'076, inclus dans les produits (436) a été encaissé dans les premiers mois 2018. Pour la cabane de Brunet, compte tenu du succès estival rencontré, le façonnage d'un grill a été investi, de même que le renouvellement des draps, fourres de duvet et taies d'oreillers. Une fuite de gaz et divers renouvellements électro-ménagers grèvent également le résultat de l'exercice. Ces éléments expliquent le dépassement budgétaire, dans le fonctionnement de l'exercice, de plus de CHF 20'000.

Les investissements de l'exercice pour le service forestier ont été marqués par le développement des places à bois. Le programme, validé par le Canton du Valais pour plus de CHF 300'000 et subventionné à 63%, a connu un développement plus important que prévu compte tenu que le Canton a déjà versé la quasi-totalité de la subvention (CHF 189'840) ; un revenu différé pour la partie non encore dépensée a été enregistré au 31 décembre 2017 pour CHF 62'134.63.

Au niveau du patrimoine financier, les adaptations prévues pour la cabane de Brunet ne sont toujours pas autorisées par le Service Cantonal des Constructions. Une nouvelle version est à l'étude actuellement. Enfin, les travaux de transformation de la Maison de Commune sont engagés. Compte tenu du crédit d'engagement réparti sur plusieurs exercices, la tranche budgétaire 2017 n'a pas été reportée.

Quant au bilan :

- La variation du stock de bois atteint en 2017 le montant de CHF 108'515 (2016 : CHF 91'064). Les livraisons faites en 2016 en vue de la fourniture de bois de charpente pour l'école de Versegères n'ont pas pu être réalisées et une provision pour inventus 2017 compose l'augmentation.
- Au 31.12.2017, la fortune nette atteint CHF 8'665'136.58.

Enfin, et toujours selon l'article 30 de l'Ordonnance, le message introductif des comptes doit analyser les indicateurs financiers :

- *Degré d'autofinancement et Capacité d'autofinancement* : la marge d'autofinancement est positive à 272.9%, vu le faible niveau d'investissements de l'année. La capacité d'autofinancement est positive à 14.0% (2016 : 7.7%). Cette capacité est *bonne* au niveau des normes cantonales même si ces normes concernent plutôt les communes.
- *Taux des amortissements ordinaires* : cet indicateur vérifie que l'article 51 de l'ordonnance précitée soit bel et bien respecté (*Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de dix pour cent de sa valeur résiduelle*). Pour la Bourgeoisie, il se monte à 4.7% (2016 : 4.7%). Ce taux est biaisé par le fait que les forêts et alpages (CHF 1'156'538.25) ne sont pas soumis à amortissement.
- *Taux de volume de la dette brute* : cet indicateur vérifie que la dette brute n'est pas trop importante, indépendamment du patrimoine financier réalisable. La note maximale est atteinte lorsque la dette brute est inférieure au 150% des revenus financiers, ce qui est largement le cas pour la Bourgeoisie puisqu'il atteint 22.9% (2016 : 28.0%).

Nous tenons à remercier le nouvel organe de révision, BDO SA à Sion, pour son contrôle professionnel et ses conseils de gestion financière de notre bourgeoisie.

**Le Président de la Commission municipale de la Bourgeoisie**

Bagnes, le 12 juin 2018

William Besse

## Compte de fonctionnement

## Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	-	fr.	2'150'658.33	1'936'100.00	2'148'014.60
Revenus financiers	+	fr.	2'329'069.96	2'292'100.00	2'498'228.52
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	=	fr.	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	=	fr.	<b>178'411.63</b>	<b>356'000.00</b>	<b>350'214.02</b>

## Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	-	fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	fr.	178'411.63	356'000.00	350'214.02
Amortissements ordinaires	-	fr.	81'989.45	71'400.00	83'954.68
Amortissements complémentaires	-	fr.	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	fr.	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	=	fr.	-	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	=	fr.	<b>96'422.18</b>	<b>284'600.00</b>	<b>266'259.34</b>

## Compte des investissements

Dépenses	+	fr.	265'383.35	1'650'000.00	256'027.05
Recettes	-	fr.	204'122.00	1'640'000.00	127'705.37
<b>Investissements nets</b>	=	fr.	<b>61'261.35</b>	<b>10'000.00</b>	<b>128'321.68</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	=	fr.	-	-	-

## Financement

Marge d'autofinancement (négative)	-	fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	fr.	178'411.63	356'000.00	350'214.02
Investissements nets	-	fr.	61'261.35	10'000.00	128'321.68
Investissements nets (négatifs)	+	fr.	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	=	fr.	-	-	-
<b>Excédent de financement</b>	=	fr.	<b>117'150.28</b>	<b>346'000.00</b>	<b>221'892.34</b>

## Aperçu du compte annuel

Compte 2016

Budget 2017

Compte 2017

	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>Compte de fonctionnement</b>						
Total des charges (amortissements inclus)	2'232'647.78		2'007'500.00		2'331'969.18	
Total des revenus		2'329'069.96		2'292'100.00		2'498'228.52
<b>Excédent de revenus</b>	<b>96'422.18</b>		<b>284'600.00</b>		<b>266'259.34</b>	
<b>Excédent de charges</b>						
<b>Total</b>	<b>2'329'069.96</b>	<b>2'329'069.96</b>	<b>2'292'100.00</b>	<b>2'292'100.00</b>	<b>2'498'228.52</b>	<b>2'498'228.52</b>
<b>Compte des investissements</b>						
Total des dépenses reportées au bilan	265'383.35		1'650'000.00		256'027.05	
Total des recettes reportées au bilan		204'122.00		1'640'000.00		127'705.37
<b>Investissements nets 3)</b>	<b>61'261.35</b>	<b>61'261.35</b>		<b>10'000.00</b>		<b>128'921.68</b>
<b>Total</b>	<b>265'383.35</b>	<b>265'383.35</b>	<b>1'650'000.00</b>	<b>1'650'000.00</b>	<b>256'027.05</b>	<b>256'027.05</b>
<b>Financement</b>						
Report des investissements nets	61'261.35		10'000.00		128'921.68	
Report des amortissements ordinaires du patrimoine administratif		81'989.45		71'400.00		83'954.68
Report des amortissements complémentaires du patrimoine administratif						
Report des amortissements du découvert du bilan						
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		96'422.18		284'600.00		266'259.34
Excédent de charges du compte de fonctionnement						
<b>Excédent de financement</b>	<b>117'150.28</b>		<b>346'000.00</b>		<b>221'682.34</b>	
<b>Insuffisance de financement</b>						
<b>Total</b>	<b>178'411.63</b>	<b>178'411.63</b>	<b>356'000.00</b>	<b>356'000.00</b>	<b>450'244.02</b>	
<b>Modification du capital</b>						
Report de l'excédent de financement		117'150.28		346'000.00		221'682.34
Report de l'insuffisance de financement						
Report des dépenses d'investissement au bilan		265'383.35		1'650'000.00		256'027.05
Report des recettes d'investissement au bilan	204'122.00		1'640'000.00		127'705.37	
Report des amortissements au bilan	81'989.45		71'400.00		83'954.68	
<b>Augmentation de la fortune nette</b>	<b>96'422.18</b>		<b>284'600.00</b>		<b>266'259.34</b>	
<b>Diminution de la fortune nette</b>						
<b>Total</b>	<b>382'533.63</b>	<b>382'533.63</b>	<b>1'996'000.00</b>	<b>1'996'000.00</b>	<b>477'919.39</b>	<b>477'919.39</b>

3) Remarque: si négatif = excédent de recettes du compte des investissements



## Bilan au 31 décembre 2017

Actifs		Passifs	
2017		2016	
<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>		<b>ENGAGEMENTS</b>	
	7'918'730.11		571'601.63
<b>10. Disponibilités</b>	<b>116'775.54</b>	<b>21. Dettes à court terme</b>	<b>0.00</b>
102 Banques	116'775.54	211 Commune de Bagnes	0.00
<b>11. Avoirs</b>	<b>1'366'735.32</b>	<b>22. Dettes à moyen et long terme</b>	<b>0.00</b>
111 Comptes-courants et stock	1'366'735.32	229 Prêts LIM	0.00
<b>12. Placements</b>	<b>6'454'024.50</b>	<b>24. Provisions</b>	<b>160'000.00</b>
120 Placements	265'879.50	240 Provisions	160'000.00
121 Actions et parts sociales	260'225.00	<b>25. Passifs transitoires</b>	<b>491'664.50</b>
122 Prêts	2'000'000.00	259 Passifs transitoires	491'664.50
123 Immeubles	3'927'920.00		
<b>13. Actifs transitoires</b>	<b>42'903.35</b>	<b>FINANCEMENTS SPECIAUX</b>	<b>402'930.15</b>
139 Actifs transitoires	42'903.35		
	155'068.85	<b>28. Financements spéciaux</b>	<b>402'930.15</b>
	155'068.85	280 Fondés sur le droit	178'920.15
		281 Fondés sur un règlement	224'010.00
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>1'720'938.25</b>		
	1'720'938.25	<b>FORTUNE</b>	<b>8'665'136.58</b>
<b>14. Investissements propres</b>	<b>1'676'571.25</b>	<b>29. Fortune</b>	<b>8'398'877.24</b>
140 Terrains non bâtis	375'115.75	290 Fortune nette initiale	8'302'455.06
141 Ouvrages de génie civil	147'600.00		
143 Immeubles et autres ouvrages	120'900.00	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>266'259.34</b>
145 Forêts	781'422.50		
146 Mobilier, machines, véhicules	295'900.00		
		<b>Total actifs</b>	<b>9'453'471.89</b>
		<b>Total passifs</b>	<b>9'453'471.89</b>

## Annexe des comptes

31.12.2017

### Valeurs d'assurance incendie

La couverture d'assurance incendie des bâtiments propriété de la Bourgeoisie est comprise dans la police d'assurances de la Commune qui se monte à CHF 195'407'200. Les assureurs suivants participent à ce contrat : Helvetia (36%), Allianz Suisse (19%), La Bâloise (13%), Generali (11%), autres (11%).

### Actifs non librement disponibles à la vente

Divers biens propriété de la Bourgeoisie sont grevés d'un DDP jusqu'en 2110 en faveur de Téléverbier SA. En conséquence, ils ne sont pas librement disponibles à la vente.

### Autres informations: Cabane FXB Panossière

Conformément à la convention signée avec la Commune, l'exploitation de la cabane FXB Panossière lui a été cédée. Les frais d'entretien et de renouvellement sont assumés par la Commune; au 31 décembre 2017, ils se montent à CHF 539'869.71.

Les loyers annuels sont compensés par la prise en charge de toutes les dépenses susmentionnées. Le montant annuel du loyer, fixé à 12% du chiffre d'affaires, s'est monté à CHF 4'1'146 en 2017 et CHF 43'378 pour 2016.

De ce fait, l'investissement net de la Commune au 31 décembre 2017 s'élève à CHF 192'137.11.

### Participations essentielles

	part	total du capital
Téléverbier SA	1.13%	CHF 18'900'000.--
Alpes Pellets SA	10.00%	CHF 200'000.--
Pour cette dernière société, la Bourgeoisie a également octroyé trois prêts de respectivement CHF 30'000, CHF 20'000 et CHF 20'000 dont CHF 50'000 ont fait l'objet d'un abandon de créance en 2016.		



## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2017

A l'assemblée bourgeoisiale de la

### Bourgeoisie de Bagnes

Sur la base du mandat que vous nous avez confié, nous avons vérifié, conformément aux articles 83 ss de la Loi sur les communes du Canton du Valais, les comptes annuels (bilan, compte administratif et annexe) de la Bourgeoisie de Bagnes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil Communal. Notre mission consiste:

- à vérifier et à émettre une appréciation sur les comptes annuels (bilan, compte administratif et annexe),
- à vérifier l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière et leur rendement,
- à émettre une appréciation sur l'endettement de la Bourgeoisie et sa capacité à faire face à ses engagements.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualifications et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière que des anomalies significatives dans le compte annuel puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes du compte annuel et les indications fournies dans celui-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes dans son ensemble. Nous estimons que les analyses et sondages effectués constituent une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ainsi que l'évaluation des participations, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels clôturant avec un excédent de revenus de CHF 266'259.34 et une fortune nette de CHF 8'665'136.58 après enregistrement du résultat de l'exercice.

En complément, nous précisons que:

- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil Communal a eu lieu.

Sion, le 19 juin 2018

BDO SA



Bastien Forré  
Auditeur responsable  
Expert-réviseur agréé



Gaïetan Constantin